

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-355/SG/CDI habilitant. un agent de contrôle à constater les infractions à la réglementation du commerce dans le Territoire français des Afars et des.Issas.

n° 74-355/SG/CDI

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
25 février 1974

Numéro JO  
n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro  
10 mars 1974

### TEXTE INTÉGRAL

M. Martinez Régis, agent de contrôle au service des Affaires économiques et des prix, est habilité à constater, par procès-verbaux, les infractions à la réglementation du commerce dans le Territoire français des Afars et des Issas. Avant d'entrer en fonction, M. Martinez Régis prêtera le serment prescrit par la loi devant le président du Tribunal de première instance.